



MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 22 juin 2017

Tél : 03.27.26.82.64

Fax : 03.27.26.90.22

E-mail : mairieflineslezmortagne@wanadoo.fr

Présents : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - BROUTIN V. - BOUKLA J. - GERARD L. - DELFOSSE M. - BOURGHELLE J. - DELFOSSE T. - VERONNEZ F. - KOVACS A. - LEKEUX A. - LELEUX J.

Excusés : NOLLET D. (Procuration à F. VERONNEZ) - CAUCHETEUX C. (Procuration à J. BOUKLA)

M. Jacques BOURGHELLE a été élu secrétaire de séance.

La condition de quorum est remplie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la démission de son mandat de Conseillère Municipale de Mademoiselle Manon GARCIA-ALVAREZ depuis le 3 mai 2017, en raison de son départ de la commune (déménagement en Belgique). Son remplacement dans les commissions communales (Finances - Scolaire - Tourisme et Cadre de Vie) et auprès de la SPL (Centre aquatique) sera effectué en septembre, lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

1) A l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°1 a été approuvée comme suit :

En raison de la notification tardive des dotations de l'Etat, il a été proposé de rectifier le Budget Primitif 2017

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre / article

011 / 62876 (Remboursement Service Commun ADS)	+ 4 000,00 €
022 / 022 (Dépenses imprévues)	+ 5 652,66 €

Recettes

Chapitre / article

73 / 73212 (Dotation solidarité communautaire CAPH)	+ 16 638,66 €
74 / 7411 (Dotation Globale de fonctionnement)	- 10 599,00 €
74 / 74121 (Dotation Solidarité Rurale)	+ 3 613,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 23 / art. 2315 (Immobilisations - Travaux Voirie) + 4 618,00 €

Recettes

Chapitre 10 / art. 10226 (Taxe aménagement) + 4 618,00 €

- 2) Monsieur le Maire a donné connaissance des résultats de l'appel d'offres concernant la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation du Clos et du Couvert de l'Eglise Saint-Martin.

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a, en sa qualité de mandataire, procédé au lancement de la consultation le 4 avril 2017.

La commission communale d'appel d'offres s'est réunie le 8 et le 20 juin afin d'examiner les rapports d'analyse concernant les candidatures et les offres reçues, et a émis un classement dans le choix des entreprises.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les lots suivants :

Lot n°1 : Maçonnerie - Pierre de taille

- Entreprise CHEVALIER NORD pour l'offre de base (+ l'option qui a été retenue) pour un montant total H.T. de 899 845,87 €

Lot n°2 : Charpente et traitement

- Entreprise BATTAIS CHARPENTE pour un montant total H.T. de 381 818,85 €

Lot n°3 : Couverture

- Entreprise LEROY / EUROPAMIANTE (sous-traitant) pour un montant total H.T. de 302 155,55 €

Lot n°4 : Vitraux

- Entreprise BROUARD pour un montant total H.T. de 65 425,83 €

Lot n°5 : Staff - Peinture

- Entreprise STAFF COURTENAY pour un montant total H.T. de 125 016,00 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut :

- à signer les marchés susmentionnés et leurs modifications éventuelles dans la limite de 5%, après accord de la Commune,
- à prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution desdits marchés.

- 3) **A l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal décident d'accepter** la cession à l'Euro symbolique, par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, de l'ensemble du mobilier, du matériel et installations générales liés à l'Espace Numérique de Proximité à la Commune de Flines-lez-Mortagne et autorisent Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

- 4) **Il a été approuvé à l'unanimité** la proposition de solliciter le Conseil Départemental du Nord pour l'obtention d'une subvention au titre des Amendes de police au titre de l'axe 2 - catégorie de travaux 2-D8 pour la pose de feux tricolores « comportementaux » aux abords de l'école du Centre, rue Georges Fournier, sur la route départementale D-102.
Le montant total des travaux (fourniture + pose) s'élève à la somme de 20 938,30 € H.T.
Le montant de la subvention sollicitée s'élève à la somme de 15 703 € représentant 75% du montant total des travaux.
- 5) **Il a été décidé à l'unanimité** de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Cyclo-club de Rouillon » et une subvention d'un montant de 804 € à la coopérative scolaire pour participer à l'organisation du voyage scolaire de fin d'année.
- 6) Il a été décidé de reporter la décision concernant le projet de location du local commercial situé 2 Place Jean-Marie DECOBECQ pour l'implantation d'un salon de coiffure. Une demande a été présentée concomitamment par un groupe de personnes désirant créer une « Maison des Assistantes Maternelles ». Les différents projets seront réexaminés en septembre selon la faisabilité de ceux-ci.
- 7) Une consultation sera réalisée pour obtenir différentes offres de prix concernant les travaux de remplacement des lampes du réseau d'éclairage public dans le cadre de la trame Noire. Ce projet est subventionné à hauteur de 50 000 € par le Ministère du Développement Durable. Un devis estimatif prévisionnel a été remis par une entreprise d'électricité afin d'avoir un ordre de prix pour le remplacement de 93 lampes.
- 8) **Il a été décidé à l'unanimité** de prendre en charge la contribution financière d'un montant de 3 674,38 € H.T. pour les travaux d'extension du réseau public d'électricité, destiné à desservir les constructions existantes ou futures, sur les parcelles situées rue des Mortiers en raison du classement de cette partie de la Commune en zone UA (zone urbaine).
- 9) **Il a été décidé à l'unanimité** de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 31 décembre 2017 comme suit :
- Pour les personnes domiciliées à l'extérieur de la commune : Week-end et férié ► 550 €
 - Pour la St Sylvestre : Tarif unique de 1 000 €
- Les autres tarifs restent inchangés.**
- 10) **Après avoir délibéré** sur la proposition de validation ou de refus du déclassement des compteurs d'électricité existants ou pas, **il est décidé** :
- **de refuser** le déclassement des compteurs d'électricité existants,
 - **d'interdire** l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs Linky communicants sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part du Conseil Municipal.
- 11) Monsieur le Maire donne connaissance du rapport de Gendarmerie qui préconise que les caméras de surveillance doivent être installées à des endroits « sensibles » de la Commune. Ce projet de vidéo-surveillance serait branché sur le mode d'éclairage, et représente un coût de 13 800 € H.T.
La Gendarmerie s'occuperait de la déclaration auprès de la Préfecture pour obtenir l'autorisation. Ceci est un projet en cours d'étude.

- 12)** Monsieur le Maire explique qu'il est d'actualité que « les nouvelles activités scolaires » soient -
-soit maintenues pour les collectivités territoriales qui le souhaitent,
-soit purement abandonnées pour revenir à une semaine de 4 jours d'activité scolaire à compter de la rentrée de septembre 2017.
Nous sommes dans l'attente du Décret d'application mais toutefois, pour envisager une nouvelle organisation, il serait judicieux d'obtenir l'avis du Conseil Municipal qui sera communiqué lors du conseil d'école du 23 juin 2017, la décision revenant au conseil d'école.
Tous les membres présents souhaitent un retour aux 4 jours pleins d'enseignement scolaire, et l'abandon de l'organisation des nouvelles activités périscolaires.
- 13)** Monsieur le Maire donne l'information qu'une « friterie ambulante » s'installe rue du Trou Marron (sur un terrain privé) les jours de combat de coqs au Gallodrome rue de Wiers ainsi que pour les manifestations des pêcheurs à l'étang rue du Trou Marron.
- 14)** Monsieur le Maire rappelle que le stationnement des véhicules est souvent dangereux, devant le Gallodrome et le long des habitations à proximité, le jour des combats de coqs car les voitures stationnées empiètent sur une partie de la chaussée.
- 15)** Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec le service « habitat » aménagement du territoire pour signaler que le terrain de la Rubanerie est envahi de mauvaises herbes et qu'il faudrait le nettoyer.

Fin de séance à 21h45

Flines-lez-Mortagne, le 29 juin 2017

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN